

Image not found or type unknown



## A propos de mon chauffe-eau

Par **ninine**, le **10/03/2008 à 16:09**

bonjour, je suis locataire depuis 7 ans, chaque année je paye la révision de mon chauffe-eau (à mes frais), c'est écrit sur mon contrat mais beaucoup de gens me disent que c'est à la charge de mon propriétaire. Moi je ne sais pas car c'est écrit sur mon bail que c'est à mes frais. Alors je vous demande à vous, est-ce que ça doit être à moi ou à mon propriétaire de payer l'entretien de mon chauffe-eau même si c'est écrit que c'est à moi? Les gens me disent que le propriétaire m'escroquent!! j'attends votre réponse avec impatience, merci beaucoup.